PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-BOIS

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, secrétaire-trésorière, de la susdite municipalité, que le Conseil, à une séance ordinaire tenue, le 10 janvier 2023, a adopté le règlement municipal numéro RM01-2023 et intitulé **RÈGLEMENT RM01-2023 RELATIF À LA TAXATION 2023**

Le règlement peut être consulté au bureau du secrétariat municipal sis au 595, route 309 à Val-des-Bois.

DONNÉ à Val-des-Bois, ce 11e jour du mois de janvier 2023.

Anik Morin
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION
MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-BOIS

Je soussignée, secrétaire trésorière, domiciliée à Val-des-Bois, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis en affichant une copie à la mairie de Val-des-Bois, le 11e jour de janvier 2023, entre 9 h et 16 h 30.

Anik Morin
Directrice générale et greffière-trésorière